

COMPTE-RENDU CHSCT du 26/04/2019

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS (Présidente du CHSCT), Mme DESLANDES, M. JOUANNEAU
Mme MANNEVY Secrétaire, Mme JUSSIAUX Médecin de prévention, M THIEBAUT ISST
Représentants du personnel : OBLIN Pierre, PIRONAUD Benoît pour FO-DGFIP

Le CHSCT s'est ouvert à 09h35.

Déclaration liminaire lue par les membres du CHSCT interpellant la Présidente sur l'inquiétude grandissante des agents concernant leur avenir au sein de la DGFIP à la suite du projet de « géographie revisitée ».

Elle a répondu qu'elle entendait et comprenait les inquiétudes, mais qu'elle ne pouvait pas communiquer sur ce projet transmis à la Direction Générale. Tant que les déplacements du Ministre ne sont pas terminés dans les départements préfigureurs il n'y aura aucune communication.

L'intention est de rencontrer les agents une fois que la Direction Générale aura validé le projet.

Elle nous a indiqué que les discussions seraient à la marge et qu'il ne fallait pas s'attendre à pouvoir maintenir des services en place.

1. Validation du règlement intérieur

Quelques modifications mineures par rapport au précédent règlement intérieur ont été apportées. Celles-ci portent notamment sur la possibilité par les membres du CHSCT d'interpeller l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail si la tenue de 3 CHSCT dans l'année n'était pas effectuée.

Le nouveau règlement intérieur a été validé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire du CHSCT

Un seul candidat était présenté par les membres du CHSCT et a été désigné à l'unanimité des voix.

Il s'agit de Jean-Pierre PRAS, représentant de Solidaires Finances Publiques.

3. Approbation du PV du 02/10/2018

Le procès-verbal a été approuvé : 4 voix pour et 1 abstention par un représentant d'une organisation syndicale n'ayant pas eu de membre siégeant lors de la mandature précédente.

4. Bilan du budget 2018

Le bilan du budget 2018 du CHSCT de l'Indre a été présenté par Mme MANNEVY.

Le total des dépenses s'est élevé à 43 237,73 €. Le solde non utilisé au 31 décembre 2018 était de 2,27 €. Soit un taux d'emploi de quasiment 100 %.

Les réalisations se sont réparties suivant les thèmes suivants :

a) Prévention concernant l'amélioration des ambiances de travail : 15 778,62 € (36,49 % du budget).

Il s'agit du premier thème d'intervention du comité qui a concerné principalement l'installation de stores, l'achat de climatiseurs et de lampes de bureau.

b) L'achat de matériel : 13 176,26 € (30,47 % du budget).

Les achats ont concerné principalement des bras support écran, des tapis de souris, des équipements de protection individuelle. Une visioconférence a également été installée à la DIRCOFI.

c) Les actions de formations : 10 486,24 € (24,25% du budget)

Les formations ont concerné :

- sauveteur secouriste du travail
- guides et serre-files
- manipulation des extincteurs
- séances de massage (en co-financement avec l'action sociale)
- gestes et postures « travail sur écran »
- gestion des conflits
- gestion des émotions et du stress
- yoga des yeux

À noter une satisfaction de l'ensemble des agents ayant participé aux actions de formation proposées par le CHSCT en 2018.

d) Prévention concernant la sécurité : 2 165,15 € (5,01 % du budget).

Les actions ont concerné l'installation d'une sonnette déportée, l'installation d'une porte servant d'issue de secours et l'installation d'une serrure anti-panique pour trois issues de secours.

e) Prévention concernant les travaux d'aménagement : 1 597,38 € (3,69 % du budget).

Il s'agit de la sécurisation d'une estrade d'accueil par un rebord anti-chute et de l'installation d'un miroir d'agglomération incassable.

f) Le fonctionnement du CHSCT : 34,08 € (0,08 % du budget).

5. Rapport d'activité 2018 du médecin de prévention

Mme JUSSIAUX nous a présenté son bilan pour l'année 2018.

Elle a été amenée à utiliser un nouveau logiciel pour lequel il lui a fallu se former et le prendre en main.

La fiche de visite médicale a notamment été refondée et modernisée.

Dans l'Indre : 173 visites médicales ont été effectuées en 2018.

La Direction a suivi systématiquement les recommandations du médecin de prévention en ce qui concerne les aménagements de poste.

Elle envisage davantage de visites dans les services afin d'évaluer l'environnement de travail et ainsi mieux percevoir les organisations, se faire connaître auprès des agents et discuter avec eux.

Elle a malgré tout constaté effectivement que l'inquiétude était plus palpable qu'en 2017 chez les agents. Elle ne peut pas parler d'augmentation car les questionnaires et le nombre de visites sont différents entre les 2 dernières années, mais elle estime que d'ici 2 ans elle sera capable de présenter une évolution des risques psychosociaux dans le département de l'Indre.

6. Présentation de la note d'orientation 2019

La Présidente, assistée de l'ISST nous a présenté la nouvelle note d'orientation 2019 des CHSCT.

Contexte général : un Comité Social d'Administration est prévu en remplacement des Comités Techniques et des CHSCT par la loi de transformation de la Fonction Publique. L'incertitude porte encore sur la mise en application de ce nouveau comité suite au vote et à la promulgation de la loi. Sera-t-il mis en place à la fin de cette mandature ou aura-t-il un effet immédiat... ?

Une des priorités concerne notamment la prise en compte de la santé, la sécurité et les conditions de travail dans la conduite des projets de réorganisations et de regroupements de services. Dans le contexte futur et plutôt maussade de notre Administration, nous pouvons nous « réjouir » que les conditions de travail restent une préoccupation...

La prévention des risques psychosociaux est également une des priorités. Malheureusement, les difficultés persistent sur la mise en œuvre de cette prévention. Certaines pratiques locales efficaces pourraient être éventuellement préconisées pour une application générale.

L'objectif est également de développer une culture de prévention des risques professionnels chez les agents. Pour cela un volet de formation en ligne est prévu et la formation sur les gestes de 1^{er} secours reste une cible (80 % des agents au 31 décembre 2021). Il faudra également que les agents sachent davantage connaître les acteurs de prévention de leur Direction.

Une meilleure couverture du territoire par les médecins de prévention est notée.

Concernant les Registres Santé et Sécurité au Travail, des améliorations sont à apporter notamment sur leur dématérialisation et leur homogénéité entre Directions.

Sur la formation des membres du CHSCT, une nouvelle mouture est prévue à la fin de l'année pour les nouveaux membres en priorité.

Concernant les agents des DIRCOFI (Direction de Contrôle Fiscal), ceux-ci sont dorénavant rattachés au CHSCT du lieu d'implantation de leur Direction et non plus au CHSCT d'implantation de leur brigade.

7. Compte-rendu du GT du 01/04/2019 : examen des RSST et préparation du budget 2019

Le PAP (Programme d'Action et de Prévention) n'ayant pas encore été présenté au CHSCT, les membres ont décidé de ne pas voter sur cette session les dépenses qui y sont liées.

Autrement, les éléments retenus lors du groupe de travail précédent sont validés et seront financés.

8. Déploiement du télétravail à domicile

Mme DESLANDES nous a présenté la fiche relative au déploiement du télétravail au sein de la DGFIP et notamment de notre Direction.

Ce déploiement se fera progressivement en sachant que l'objectif est d'avoir 10 % des agents sous ce nouveau format de travail d'ici 3 ans (3 % en 2019, 6 % en 2020 et 10 % en 2021 au sein de la DDFIP de l'Indre).

Le télétravail accordé pour raison de santé n'est pas pris en compte dans ces chiffres. De plus, le télétravail étant différent du nomadisme, les vérificateurs et géomètres notamment ne rentrent pas dans ce cadre.

Mme DESLANDES a été désignée référente pour cette première année de mise en place et le déploiement au sein de notre Direction se fera à partir du 2 Mai 2019. Les collègues sont amenés à travailler depuis chez eux 1 journée par semaine.

10 candidatures avaient été adressées, seulement 6 ont été retenues.

Les agents éconduits ont été reçus par la Direction pour leur expliquer la raison tandis que les heureux élus ont été réunis par la Direction avec leur chef de service et la CID (Cellule Informatique Départementale) afin de mettre en place le protocole.

Une convention entre les intervenants définissant le jour de travail, les horaires ainsi que le cadre a été conclue entre les différents acteurs. Ce contrat peut à tout moment être dénoncé si la méthode de travail ne convient pas à l'une des parties.

Ces conventions ne sont pas reconduites tacitement d'une année sur l'autre. Un appel à candidature sera effectué à l'automne pour les collègues souhaitant travailler de cette façon à partir du 1^{er} Janvier de chaque année.

Les membres du CHSCT ont alerté la Présidente sur le droit à la déconnexion pour les agents télétravailleurs. Celle-ci nous a répondu que la DDFIP serait vigilante sur ce point.

9. Présentation du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets

Le guide a été présenté par l'ISST.

L'objectif est de prendre en compte les conditions de travail comme une composante à part entière lors de la mise en place de projets par les Directions.

Le guide rappelle l'importance de l'ordre de consultation des instances compétentes (CHSCT et CTL) et la consultation du médecin de prévention qui est obligatoire (art. 17 du décret n°82-453 modifié).

L'assistant de prévention doit absolument être associé dans cette démarche et la mise en place de groupes de travail est également nécessaire.

Le guide indique que les conditions de travail sont prises en compte grâce :

- à la communication
- au rôle de l'encadrement de proximité
- à l'intégration des agents
- au travail réel

10. Évènements intervenus depuis la réunion du 02/10/2018 : accidents de service, maladies professionnelles, signalement de danger grave et imminent, compte-rendu des exercices d'évacuation, rapports de visites de l'ISST et du MP, fiches de signalement des incidents

2 accidents de services.

8 exercices d'évacuation : réflexes bien acquis par les agents malgré des difficultés rencontrées dans le comptage des présents liées au mélange des collègues sur leurs différents points de rassemblement et le nombre d'absents parfois mal connus par les responsables de services.

4 fiches de signalement sur la période : développement d'enregistrement vidéos ou audios par les usagers → en dehors de la lettre de la Directrice envoyée à l'utilisateur, il est difficile de porter l'affaire devant la justice en cas d'absence de preuves matérielles.

Les membres du CHSCT ont demandé à ce que la fiche de signalement soit mise sur la page d'accueil de l'Ulysse local.

11. Questions diverses

Nouvelle plate-forme pour la conservation des documents CHSCT et l'envoi des documents avant chaque instance.

Fin du CHSCT : 16h05

Prochain CHSCT le 04/06/2019.